

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 22. — Octobre 1888.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1888

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vetry. — M^{me} Corbin. — M. de Vetry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Jassemin, secrétaire-général.
M. Dubarle, jardinier-professeur.
M. Macret, secrétaire-général.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général Délamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint. Lebrasseur
Secrétaires..... Legras et N.
Trésorier Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Delmont. Ferraud. — Pecquet. — Tassin. — Guinand. — Fossiez. — Salot. — Duronsoy. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS Présid. : M. Chopinet. V.-Prés. : M. Clair. Secrét. : M. Francolin. V. Secr. : M. Mathieu. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Punant.	LA CHAPELLE-EN-SERVAL Président : M. Baudet. Vice-Prés. : M. Vivier. Secrét. : M. Rauscher. V.-Secr. : M. Dubray. Trésorier : M. Huss. Délégué : M. Cendrier.	PONT-SAINTE-MAXENCE Président : M. Renault. Vice-Prés. : M. Payen. Secrét. : M. Gaillardin. V.-Secr. : M. Lemercier. Trésorier : M. Jaunet. Délégué : M. Lefebvre.
---	--	---

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.
Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs
Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.
Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.
Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.
Prospectus. — Circulaires.
Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.
Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.
Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.
Actions. — Obligations.
Diplômes.
Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.
Cartes de Visite.
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Surveilliers et Louvres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES



LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

Grandes Pépinières de Marly-la-Ville (S.-et-O.)

Desservies par les Gares de Survilliers et Lowres.

HARLAY Frères.

Grandes Médailles de vermeil des Expositions de Dammartin
et de Senlis.

GRAND CHOIX D'ARBRES DE TOUTES SORTES

LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 OCTOBRE 1888.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre est adopté.

Sont admis membres de la Société :

Madame PETIT, à Senlis, dame patronnesse.

MM. NORMAND (Alfred), à la Chapelle-en-Serval.

PAUTHIER, docteur, à Senlis.

ODENT (Joseph), à Saint-Léonard.

COQUET, à Senlis.

CHÉRY, entrepreneur, à Senlis.

DESJARDINS, plombier, à Senlis.

Sont présentés :

Madame MOREL, à Senlis, dame patronnesse.

MM. MONROSE, à Verneuil.

VIUBERT (Ernest), à Creil.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de la correspondance.

Sur sa demande, la Société de Sens est acclamée Société correspondante.

M. Thirion dépose sur le bureau deux brochures de M. Ch. Joly, vice-président de la Société nationale, et veut bien se charger de faire un rapport sur les sujets qu'elles traitent.

MM. Guinand et Pecquet sont adjoints à la Commission du jardin.

La séance est levée à quatre heures.

Apports en Séance :

L'apport désigné en septembre a été fait par M. BERGER

XII^e VOLUME. — N^o 22. — OCTOBRE 1888.

(Sylvain), à Chantilly, dont le nom, par erreur, ne figure pas au Bulletin dernier.

Nous rappelons à nos collègues de la Société que la séance de novembre comprend la nomination :

- 1° De la Commission des finances ;
- 2° De la Commission du règlement.

TRAVAUX DU MOIS DE NOVEMBRE

Novembre amène la chute des feuilles, le repos de la sève, et permet de s'occuper de la transplantation des végétaux ligneux de toute espèce, soit à la forêt, soit à la pépinière, soit enfin au jardin ou aux champs. C'est le mois des plantations, particulièrement pour les terrains secs et légers, où l'humidité des pluies d'automne et d'hiver favorise l'émission de nouvelles racines, ce qui permet à l'arbre planté en cette saison de résister lorsqu'arrivera la sécheresse au printemps ; tandis que dans les terrains froids, surchargés d'humidité en hiver, il est préférable d'attendre le printemps pour faire les plantations, de façon à ce que les racines des arbres ne soient pas pourries par l'excès d'humidité que retiennent toujours les sols frais et compacts. C'est donc, comme on le voit, suivant la nature du sol, que se détermine l'époque de la plantation.

Cette opération est certainement l'une des plus importantes de l'arboriculture. Elle exige des connaissances que ne possèdent pas toujours toutes les personnes qui veulent planter ; c'est pourquoi nous indiquerons sommairement les principaux principes dont on ne devra pas se départir. Les arbres à fruits à pépins demandent pour prospérer une terre profonde et substantielle ; les arbres à fruits à noyaux sont moins exigeants et se contentent d'une terre légère, calcaire

ou graveleuse. Pour l'une comme pour l'autre de ces espèces d'arbres, il faut que la couche de terre végétale n'ait pas moins d'un mètre d'épaisseur et repose sur un sous-sol perméable, c'est-à-dire permettant à l'eau de s'infiltrer facilement. On sait qu'un sous-sol qui retient l'eau nuit aux racines ; néanmoins on peut y remédier en établissant une pente ou en drainant le terrain.

Quel que soit l'emplacement choisi pour planter, il est bien rare de le rencontrer d'une nature parfaite ; c'est au moyen des amendements, autrement dit le mélange des terres, que l'on arrive à posséder un sol de bonne qualité. Ainsi, le sable mêlé à la terre compacte, augmente sa friabilité et la rend plus fertile ; la marne, la chaux amendent les terres froides en les réchauffant et procurent un stimulant pour la végétation ; les engrais fournissent au sol les matières alcalines et salines propres à la vie des plantes. Le fumier de vache convient pour les terres légères ; celui de cheval et de mouton pour les terres lourdes et compactes. Les engrais n'excluent pas les amendements ; pour avoir un bon sol, il faut appliquer l'un et l'autre.

Quand on se propose de faire une plantation neuve, dans l'un ou l'autre cas il y aura toujours avantage à la faire dans un terrain où il n'y a jamais eu d'arbres. Le succès est plus certain.

Il y a trois modes de préparation du terrain : 1° les trous ; 2° les tranchées ; 3° le défoncement en plein. C'est à ce dernier que nous accordons la préférence, surtout pour le jardin fruitier, où les arbres reçoivent annuellement la taille.

Quel que soit le mode adopté pour ouvrir la terre, nous conseillons de ne pas donner aux excavations moins de deux mètres de diamètre aussi bien qu'en profondeur, et de les faire deux mois au moins à l'avance ; c'est là une des conditions qui assurera aux arbres une belle et durable végétation. Certes, on pourra planter avec des dimensions

moindres, mais il est aussi certain que le résultat sera relatif.

Lorsqu'on choisit le premier procédé, c'est-à-dire l'ouverture des trous, il y a quelques précautions à prendre : d'abord déterminer leur forme, qui doit être circulaire plutôt que carrée, attendu que l'arbre une fois en terre, son appareil de racine aura à parcourir un même diamètre de terre remuée, dans toute la circonférence du trou, avant d'en atteindre les parois, ce qui ne peut exister avec les trous carrés. Cette raison, qui n'est pas la seule, nous suffit pour admettre de préférence la forme circulaire et la recommander. On comprendra du reste que d'un égal fonctionnement des racines dans tout le périmètre du trou, peut dépendre également la bonne répartition de la sève dans toute l'étendue de l'arbre. L'extraction des différentes couches de terre doit être faite séparément; la couche supérieure, qui est généralement la meilleure, doit être mélangée d'engrais bien consommés, et servir à former un monticule de terre au milieu du trou pour y poser le sujet, en en réservant une partie pour couvrir les racines; les couches inférieures, toujours de moins bonne qualité, achèveront de combler le trou, où elles se bonifieront sous l'influence de l'air. Parfois ni l'une ni l'autre de ces différentes couches de terre n'ont les qualités voulues pour risquer une plantation; on a affaire à un mauvais sol. Dans ce cas, on y mélange de la bonne terre par moitié ou on la remplace complètement, soit avec de la bonne terre végétale ou des composts.

Les tranchées larges et profondes ouvertes dans le sens de la ligne des arbres, lorsque ceux-ci doivent occuper des places restreintes, augmentent comparativement aux trous, les chances de succès; mais, nous le répétons, dans une proportion moindre que le défoncement en plein, auquel nous avons accordé la préférence.

Lorsqu'on rencontre un sous-sol pierreux ou composé de tuf, il ne faut pas trop le tourmenter; il est quelquefois

préférable d'avoir recours aux moyens coûteux, et rapporter des terres en quantité suffisante pour pouvoir planter. Cependant cela n'est pas toujours possible car si les murs sont construits, on perdra de leur hauteur par le remblai des terres. C'est dans ces circonstances que le défoncement en plein devient indispensable, afin de déblayer le mauvais sous-sol et le remplacer par de la terre. Disons néanmoins que certains sous-sols caillouteux, rocheux, seront remués au profit du développement des racines.

Il y a d'autres soins à prendre pour parfaire une plantation. Il faudrait beaucoup de développement pour en donner le détail, nous ne ferons que les citer brièvement. La greffe ne doit pas être enterrée, à part quelques exceptions, et on doit tenir compte du tassement des terres. Celles qui sont légères rentrent dans leur lit, avec 10 centimètres en moins par mètre cube; celles qui sont grasses ou fortes, augmentent au contraire lorsqu'elles sont remuées de 10 centimètres par mètre; il est donc important d'observer cette question afin de placer l'arbre de façon à ce que ses racines ne soient pas placées trop profondément.

L'arbre doit reprendre à peu près la même position, la même orientation que dans la pépinière: le collet de la racine à fleur de terre, dans les sols compacts, et de 5 à 10 centimètres au-dessous du niveau naturel dans les sols secs et légers; arroser dans les sols légers et secs aussitôt l'arbre planté; s'en dispenser dans les terres humides et fraîches, en s'appliquant à bien faire pénétrer la terre fine entre les racines pour ne laisser aucun vide, et appuyer la terre légèrement avec le pied.

Après la plantation, préserver la tige de l'arbre contre l'ardeur du soleil en la badigeonnant avec de la chaux mêlée d'argile ou de la bouse de vache également mélangée d'argile; lui appliquer après le badigeonnage une petite couche de paille attachée à la tige avec deux ou trois liens, les garantir contre les atteintes des bestiaux.

Il faut successivement choisir et planter les sujets dont la fertilité est certaine, s'abstenant de placer en plein vent les variétés qui exigent l'espalier; planter des poiriers greffés sur francs, des pommiers, sur franc, sur doucins, dans les sols de médiocre qualité, à la condition qu'il y ait assez de profondeur. Les poiriers greffés sur cognassiers, les pommiers, sur paradis, aiment les terres riches et fertiles. C'est donc encore suivant la nature du sol qu'il faut choisir les sujets porte-greffes, car l'avenir d'un arbre est plutôt dû au milieu qu'occupent ses racines qu'à celui qu'occupe sa tige.

On peut profiter d'un beau temps pour commencer la taille sur les arbres âgés sans vigueur. On arrache ceux qui sont usés pour les remplacer par une espèce différente, ou par la même si l'on prend la peine de remplacer totalement.

Dès qu'on craint les gelées, il faut enterrer ou abriter les figuiers; garantir tout ce qui peut craindre l'hiver; faire une visite journalière au fruitier afin de livrer à la consommation des fruits à point.

CHARLES LOZET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Du greffage avec des rameaux retardés. — Le choix des rameaux greffons et leur état au moment de les employer, jouent un rôle principal dans le succès du greffage des arbres ou des arbustes.

Les greffons doivent être pris sur des sujets sains, rustiques, vigoureux, dont l'espèce ou la variété est parfaitement connue. Du bon choix du greffon dépend l'avenir du nouvel arbre. Les plus belles pousses de l'année, bien constituées, fournissent les meilleurs.

En décembre et même jusqu'en mars, on les coupe et on les réunit par petites bottes bien étiquetées ou numérotées.

Les essences qui gèlent facilement doivent être recueillies avant l'hiver, et les rameaux abrités des grands froids. On ne saurait prendre trop de précautions pour la bonne conservation des éléments du greffage. Avec des greffons retardés, il devient facile de pratiquer les greffages en couronnes et en écusson pendant la plus grande partie de l'année.

Les procédés ordinaires de conservation ne permettent guère d'employer au-delà de la première quinzaine de mai les rameaux tenus en réserve, et cependant, il y aurait intérêt dans bien des cas, à en posséder encore en parfait état plus tardivement.

Une bonne cave, pas trop humide, ou une glacière constitue un excellent endroit pour recevoir les greffons et en retarder le bourgeonnement. Quand on ne possède pas de glacière ou de cave, il est nécessaire de les abriter du mieux possible, et dans ce cas, le plus souvent après les avoir coupés, on les enterre debout en sol léger, au pied d'un mur exposé au nord. Dans cette situation, ils attendent assez bien le moment de leur utilisation, mais les yeux, dès les premières chaleurs, ne tardent pas à se renfler. Avec de semblables éléments la réussite est bien compromise. Il faut toujours, en effet, pour obtenir une bonne reprise, que le sujet soit plus avancé en végétation que le greffon.

Pour obvier aux inconvénients dont nous parlons plus haut, nous croyons devoir recommander le procédé de conservation que nous avons expérimenté l'an dernier et qui consiste à creuser dans le sol une petite fosse rectangulaire, peu profonde, au fond de laquelle les bottes de rameaux sont déposées sur un seul lit, aussitôt après la récolte. La fosse est immédiatement recouverte de planches, puis de terre. Les greffons, dans notre expérience, restèrent donc ainsi en repos, depuis novembre jusqu'en juillet suivant. Nous les retirâmes alors en parfait état et nous fîmes aussitôt avec eux quelques greffes en couronne qui toutes réussirent parfaitement.

Certains bois fins, grêles, qui, le plus souvent, se gardent mal, se conservèrent très bien, et c'est ainsi que des *Pruniers de Pissard* (*Prunus Pissardi*), greffés en couronne le 10 juillet, donnèrent des têtes assez grosses et bien aoulées, qui supportèrent l'hiver sans souffrir aucunement. Il en fut de même pour quelques essences, comme *poirier, orme, frêne, saule, etc.*

Un autre procédé de greffage, très recommandable pour multiplier une variété fruitière ou pour regreffer un sujet déjà formé, est la greffe du côté sous écorce. Elle est surtout applicable aux plantes qui n'ont pas réussi à l'écusson et chez lesquelles des rugosités empêchent de répéter cette dernière opération. Il est alors nécessaire de posséder des rameaux n'ayant pas encore donné aucun indice de végétation. Avec des yeux pris sur ces rameaux, on peut faire aussi des écussons à œil poussant à partir du moment où l'écorce se lève, c'est-à-dire du moment où les sujets entrent en végétation.

Le *Rosier* se prête parfaitement à l'écussonnage à œil poussant. Dans les pays froids, aux hivers longs et rudes, l'*Abricotier* et le *Pêcher* se greffent en juin au moyen d'yeux enlevés sur les rameaux retardés.

Certains horticulteurs opèrent de même pour le *Pommier Paradis* qui, dans les sols secs, manque de sève avant que les greffons de l'année soient assez lignifiés. Les établissements d'horticulture de l'Est écussonnent ce plant en mai-juin, laissent dormir les yeux pendant toute l'année, et n'étêtent les sujets qu'au printemps suivant.

Ces faits pratiques sont intéressants à tous égards et peuvent rendre des services dans bien des cas. Ils montrent d'une façon probante que pendant un certain temps une partie d'un végétal peut cesser de végéter, sans pour cela perdre ses propriétés vitales.

Pour appuyer nos dires, rappelons le cas assez curieux cité par André Thouin dans sa : « *Monographie des Greffes*, (page 88).

« Sur plusieurs paquets d'arbres que nous envoyâmes à M. Demidoff, propriétaire à Moscou, l'un d'eux tomba par hasard jusqu'au fond d'une glacière où il fut oublié. Vingt et un mois après, des ouvriers le retirèrent; les arbres furent plantés à tout hasard, et ils reprirent aussi bien que ceux qui avaient été mis en terre dès leur arrivée ».

FERD. CAYEUX.

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

*
* *

Un mot sur la conservation hivernale des boutures de plantes demi-rustiques. — Depuis bien des années, j'emploie un mode de conservation, pendant l'hiver, de boutures de plantes que d'habitude on conserve en serres, telles que : les Anthémis (*Chrysanthemum frutescens*), la Véronique (*Veronica speciosa*), les *Echeveria Glauca* et *Coccinea*, les *Calcéolaires ligneuses*, les *Pétunias*, les *Verveines hybrides*, le *Sedum sarmenteux*.

J'ignore si le moyen que j'emploie est pratiqué quelque part; ne l'ayant jamais vu dans aucun ouvrage d'horticulture, j'ai lieu de croire qu'il n'est que trop peu connu pour les plantes que je viens de nommer. Voici comment je m'y prends :

Vers la fin d'août, après avoir bien ameubli et nivelé une planche quelconque du jardin, située s'il est possible un peu à l'abri des vents, je pose un coffre-abri haut de 44 centimètres par devant et de 20 centimètres par derrière, avec traverses placées à une distance égale à la largeur de deux châssis; au milieu de ces traverses, vers le bord supérieur, des tasseaux permettent d'y poser une tringle qui servira à supporter les paillasons lorsqu'on n'emploie pas les châssis. Lorsque ce coffre est posé, je fais à même le terrain, le bouturage des plantes sus-désignées (on pourrait les faire en pot, mais à moins qu'on ne puisse laisser les châssis pendant tout l'hiver, il est préférable de bouturer en pleine terre, l'humidité

étant moins à craindre). Les boutures sont distancées de 40 à 12 centimètres, sauf pour les *Sedums* et les *Echevarias* qui peuvent être rapprochés. Si le soleil est trop ardent, j'ombre en posant sur le coffre des châssis blanchis.

Lorsque les boutures sont enracinées, je les laisse entièrement à l'air libre en donnant quelques arrosages au besoin et en supprimant les herbes au fur et à mesure qu'elles paraissent. Lorsque la température menace de descendre au-dessous de zéro, je couvre la nuit avec des paillassons. Je ne mets les châssis qu'à l'approche de la neige et des grands froids. Si la gelée devient trop forte, je double les paillassons et j'entoure le coffre de litière pailleuse se rabattant sur les bords du paillason. Il va sans dire que par les temps de neige, si le soleil donne et que la gelée ne soit pas trop forte, il faut balayer la neige et rouler un peu les paillassons pour donner un peu de lumière, surtout aux *Verveines* et aux *Pétunias*. Il faut aussi profiter des éclaircies de soleil pour secouer la neige qui se trouve sur les paillassons, les dresser pour les faire sécher autant que possible. On ne donne de l'air que lorsque la température le permet.

Avec ces quelques soins, je brave les plus fortes gelées. Je ferai observer toutefois à ceux qui emploieront ce moyen, que dans le cœur de l'hiver, alors même que le thermomètre resterait à quelques degrés au dessus de zéro, il est prudent de mettre les paillassons pour la nuit, même pour la pluie, car il n'est pas rare de voir tomber de la pluie le soir, et de trouver, le matin, une gelée de quelques degrés.

En mars ou avril, alors que les plus mauvais temps sont passés, je reprends les châssis au fur et à mesure que j'en ai besoin pour les couches, et je continue d'abriter avec les paillassons en les doublant encore au besoin.

Bien d'autres plantes pourraient être conservées de même ; je n'indique que celles dont je me sers en grand nombre pour les garnitures d'été, et que beaucoup de jardiniers ne conservent qu'en serre, ignorant qu'elles peuvent très bien passer

l'hiver sous châssis froid, laissant ainsi la place qu'elles auraient occupée en serre pour d'autres plantes moins rustiques.

La robusticité des boutures ainsi conservées permet de les mettre en place de très bonne heure, alors que ne résisteraient pas les mêmes plantes sorties de serres aux froids du mois d'avril et même de mai.

Si on joint à cet avantage le grand nombre de boutures pouvant être conservées sur un petit espace, et qui, d'un autre côté, ne demandent aucune couche pour le bouturage au printemps, on concevra que ce moyen peut être d'un grand secours à ceux qui ne possèdent qu'un matériel restreint.

J'ajouterai que le *Sempervivum arboreum*, l'*Isolepis gracilis* se conservent très bien par ce moyen.

On peut également, lorsque les premières gelées ont détruit les mosaïques d'été, relever les *Echevarias* et les poser tout simplement avec leur motte, près à près sur la terre ; ils se conserveront parfaitement. Toutefois, il faut que les châssis quand ils sont posés, aient assez de pente pour que la buée s'écoule et ne tombe pas sur les feuilles, la pourriture étant plus à craindre que la gelée.

G. D. HUET.

(*Journal de Vulgarisation de l'Horticulture*).

*
* *

Bien des procédés ont été préconisés pour conserver les raisins à l'état frais ; le journal l'*Algérie agricole* publie un moyen fort simple employé en grand dans le midi de la Russie, pour la conservation des raisins destinés à être vendus dans tout l'immense empire russe.

Les grappes bien saines, cueillies le plus tard possible, par un temps clair, laissées au sec pendant quelques jours, purgées avec des ciseaux de tout mauvais grain, sont disposées sur un lit de liège en poudre dans des petits tonneaux légers ; après chaque couche de raisins, on saupoudre avec ce liège

pulvérisé qui remplit parfaitement tous les interstices, empêchant tout contact et tout frottement.

Le raisin se conserve ainsi frais et sain pendant une année; pour l'usage, on retire les grappes et on les secoue afin de les débarrasser de la poussière de liège dont les dernières particules sont enlevées en plongeant les grains dans l'eau.

Ce procédé est recommandé pour l'exportation aux viticulteurs algériens, qui ont sous la main, avec les avantages du climat, la vigne aux puissantes végétations et les immenses peuplements de chêne-liège. Nous en conseillerons l'expérimentation pour leur usage personnel à tous nos sociétaires; il est bien facile à appliquer, et ne peut pas être coûteux; la poudre de liège n'est pas d'un prix élevé et pourrait servir plusieurs années de suite.

*
**

Renouvellement des branches fruitières. — Dans les poiriers espaliers qui sont soumis à la forme verticale, parmi ses nombreuses adaptations, M. Jamet provoque, à la base de chaque branche charpentière, le développement d'un bourgeon ou gourmand, dont il favorise et arrête la végétation suivant le besoin, au moyen des procédés bien connus en arboriculture. Il maintient suffisamment ces bourgeons pour les empêcher d'affamer les arbres qui les portent, et les éloigne du mur en les maintenant en avant au moyen d'un brin de bois.

Lorsque les branches charpentières commencent à se fendiller d'une manière sérieuse, M. Jamet les supprime peu à peu et les remplace chacune par son bourgeon de base.

La partie productive de l'arbre se trouve ainsi renouvelée sans que sa charpente principale et ses racines soient arrêtées dans leurs développements.

(Bulletin de la Société d'horticulture du Havre).

N. ANTOINE ET FILS

RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS AUXQUELLES LA MAISON A PRIS PART
Paris 1878, médailles d'argent,
Bordeaux 1882, Amsterdam 1883, Anvers 1885, médailles d'or,
Havre 1887, hors concours (membre du Jury). — Toulouse 1887, diplôme d'honneur.

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTERABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

Leçons d'Horticulture.

NOVEMBRE 1888.

Plantation. — Choix des Sujets.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 4, à midi 1/2, au Jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 8, à 10 heures du matin, chez M. Dupré, propriétaire.
<i>Apremont :</i>	Jeudi 8, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 11, à 2 heures de l'après-midi, à l'Ecole communale des Garçons.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 15, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Rully :</i>	Jeudi 15, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 18, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
<i>Saint-Leu :</i>	Jeudi 22, à 10 heures du matin, à la Mairie.
<i>Précy :</i>	Jeudi 22, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Verneuil :</i>	Dimanche 25, à 10 h. 1/2 du matin, à la Mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 25, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 29, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur fournir tous les renseignements qui pourraient les intéresser.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.